| | |
|---|---|
| Ci | 14,2 |
| Cf | 12,3 |
| P % | 13,3 |

| | |
|---|---|
| kWh cumac | 111 803 |

C'est le chiffre indiqué dans la case jaune qu'il faut prendre en compte pour la déclaration.

| Montant en kWh cumac | Résultat final donné par la feuille de calcul |
|---|---|

### *Certificats d'économies d'énergie*

*Opération n°* **TRA-SE-05**

### Recreusage des pneumatiques

1. Secteur d'application :

Transport routier professionnel : véhicules de transport en commun de personnes de catégories M2 ou M3, véhicules de transport de marchandises de catégories N2 ou N3 et véhicules remorqués de catégories O3 et O4.

2. Dénomination :

Recreusage de pneumatiques neufs ou rechapés.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Le recreusage est effectué par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

1 an.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

| MONTANT EN kWh CUMAC par pneumatique recreusé | | NOMBRE DE PNEUMATIQUES RECREUSÉS |
|---|---|---|
| 305 | x | N |

### *Certificats d'économies d'énergie*

*Opération n°* **AGRI-UT-04**

### Régulation d'un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante

1. Secteur d'application :

Agriculture.

2. Dénomination :

Mise en place d'un système de régulation permettant de faire varier la haute pression (HP) du cycle frigorifique en fonction de la température extérieure.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Attestation à fournir du fournisseur pour l'installation d'une HP flottante permettant la fluctuation de la pression de condensation en fonction de la température extérieure.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :